



N/Réf : BT/AT
N°149 - 20170627

Montreuil, le 27 juin 2017

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé

Madame Murielle PENICAUD
Ministre du Travail

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics

Objet : préavis de grève de 0 h à 24 h pour les personnels des services sociaux et médico-sociaux du secteur public et secteur privé le mardi 4 juillet 2017

Mesdames et Monsieur les Ministres,

La CGT appelle les professionnels des services sociaux et médico-sociaux de la Fonction Publique Territoriale, de la Fonction Publique Hospitalière, de la Fonction Publique de l'Etat et du secteur privé associatif à poursuivre leur mobilisation pour la défense de la Protection de l'Enfance.

En effet, ces dernières semaines ont été marquées par un nombre important de mobilisations sur tout le territoire pour obtenir les moyens humains et financiers essentiels à l'exercice des missions de solidarité, de santé et de protection de l'enfance qui sont confiées aux professionnels (Angers, Tours, Département des Bouches-du-Rhône, du Nord, des Hauts-de-Seine, d'Ille-et-Vilaine, de la Seine-Saint-Denis, de Charente...).

Ces mobilisations dénoncent fortement la dégradation des conditions de travail, des conditions de prise en charge des enfants et du public, le gel des salaires, la remise en cause des conventions collectives, autant de conséquences néfastes mais bien réelles des politiques d'austérité, du pacte de responsabilité, de la loi NOTRe ou encore de la loi Travail.

La situation est grave dans la Protection de l'Enfance, que ce soit pour les enfants ayant besoin de protection ou pour les Associations qui licencient et ferment faute d'agrément ministériel ou qui répondent à des appels d'offres sans avoir les moyens nécessaires pour remplir leurs missions avec le prix imposé ...

.../...

Quant aux Conseils Départementaux, acteurs et garants publics de la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance, ils subissent également de plein fouet le manque de moyens financiers consacrés à l'action sociale et à la protection de l'enfance. Les conséquences sont dramatiques : des enfants sont aujourd'hui laissés à la rue faute de places disponibles en structure d'hébergement, des aides alimentaires ne sont plus délivrées faute de régisseurs publics non remplacés. Réorganisations de services, mutualisations, travailleurs sociaux non remplacés, perte de proximité avec les usagers sont devenus le quotidien et source de souffrance pour les enfants, le public accueilli et les agents.

Ce mardi 4 juillet 2017, date des 10^{ème} Assises de la protection de l'enfance, les Fédérations CGT des Services publics, de la Santé et Action Sociale et l'Union Fédérale CGT des Syndicats de l'Etat appellent tous les salariés du secteur privé (social, médico-social), et du secteur public (ASE, Sanitaire et Conseils Départementaux, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse ...) et tous leurs partenaires à une nouvelle manifestation au départ du métro Pont de Neuilly à 12 h, suivi d'un rassemblement Porte Maillot.

Les Fédérations CGT des Services publics, de la Santé et Action Sociale, et l'Union Fédérale CGT des Syndicats de l'Etat exigent:

- **Les moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social à but non lucratif et public, dont celui de la Protection de l'enfance.**
- **L'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations. Elles s'opposent à la mise en concurrence des associations par l'utilisation des appels à projet qui favorisent le dumping social.**
- **La défense des missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;**
- **L'abrogation de la loi NOTRe, l'arrêt du processus de réforme territoriale ;**
- **L'arrêt des remises en cause successives du Code du travail et réaffirment leur attachement au maintien et à l'amélioration de toutes les conventions collectives.**

Dans ce cadre, les Fédérations CGT des Services publics, de la Santé et Action Sociale et l'Union Fédérale CGT des Syndicats de l'Etat ont décidé de mettre à disposition des personnels ce préavis de grève leur permettant de participer au rassemblement et manifestation qui sont organisés le mardi 4 juillet 2017. Les Fédérations déposent donc un préavis de grève de 0 à 24h pour l'ensemble des personnels et agents des services sociaux et médico-sociaux du secteur privé et de la fonction publique le mardi 4 juillet 2017.

Souhaitant que vous apportiez des réponses à ces revendications légitimes, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Monsieur les Ministres, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour la Fédération CGT des
Services publics
Baptiste TALBOT
Secrétaire général

Pour la Fédération CGT Sante et
Action sociale
Mireille STIVALA
Secrétaire générale

Pour l'Union Fédérale CGT des
Syndicats de l'Etat
Jean-Marc CANON
Secrétaire général